



LA LETTRE

du collectif citoyen de Congénies
pour l'accueil des réfugiés

octobre 2017
Numéro 7



DES DATES À RETENIR...

CONCERT
13 octobre - 20h30
Chapelle St Julien, Salinelles

**SOIRÉE RÉFLEXION
DU COLLECTIF**
14 novembre - 20h30
Foyer de Congénies

MATHÉMATIQUES ET MIGRATION

Il paraît que les maths sont mieux comprises quand elles concernent des faits concrets. Soit ! Mais voilà ce que les éditions Nathan nous ont pondu dans une de leurs publications pour illustrer un cours de maths destiné aux classes de terminale.

"Des migrants fuient la guerre et atteignent une île en Méditerranée. La première semaine, il en arrive 100. Puis, chaque semaine, le nombre de nouveaux migrants augmente de 10%. Par combien est multipliée la quantité quand elle augmente de 10% ? Soit U^n le nombre de migrants arrivés la $n^{\text{ième}}$ semaine. Exprimer U^{n+1} en fonction de U^n .

En déduire le nombre total de migrants qui sont arrivés dans cette île au bout de 8 semaines. Arrondir à l'unité."

Et ben voilà.

Quand on vous disait que l'accueil des migrants et réfugiés, c'était un problème qu'il fallait prendre **en compte...**

Vous avez sans doute compris, l'arrivée des migrants, c'est exponentiel !

Et on peut compter les migrants comme s'ils étaient des objets. La pédagogie est décidément une science bien compliquée...

NOUS CONTACTER

Nello Chauvetière : 04 66 80 74 15 / Brigitte Deschamps 06 85 12 52 51
Adresse postale : Mairie - La Bourse - 30111 CONGÉNIES

SOUTENIR NOTRE ACTION

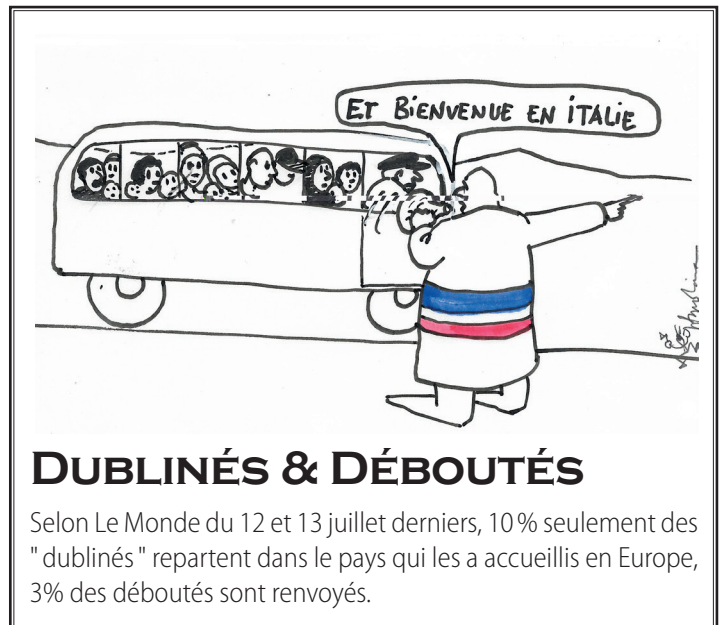
Vous pouvez rejoindre le collectif en adhérant à l'association (cotisation annuelle 20 €) ou apporter votre soutien à l'une de nos actions. Vous souhaitez être informé de nos démarches, recevoir cette lettre, envoyez-nous votre adresse mail à refugies.congenies@free.fr

Retrouvez-nous sur le site internet

www.accueil-refugies-congenies.fr

pour nous aider :

Chèque à l'ordre de : collectif congénies réfugiés
Virement IBAN FR68 2004 1010 0913 8945 7A03 088



DUBLINÉS & DÉBOUTÉS

Selon Le Monde du 12 et 13 juillet derniers, 10% seulement des "dublinés" repartent dans le pays qui les a accueillis en Europe, 3% des déboutés sont renvoyés.

DEMAIN L'AFRIQUE

En 2016, plus de 95% des 160 000 personnes qui ont traversé la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, étaient des Africains.

Selon les dernières projections des Nations unies, l'Afrique devrait doubler sa population, passant d'un milliard d'habitants actuellement à près de 2,4 milliards en 2050 (dans trente ans !). La moitié aura moins de 25 ans.

Qui peut aujourd'hui imaginer ce qui se passera alors ?

En regardant la situation aujourd'hui, on peut, dans **un premier scénario**, supposer que les conflits locaux se renforceront et que les conditions de vie s'aggraveront, surtout si le climat continue à se dérégler, poussant chaque année davantage la jeunesse africaine vers nos vieux pays. A coup sûr, la pression migratoire du sud vers le nord ne pourra qu'augmenter.

Un deuxième scénario ? Difficile à imaginer sauf à rêver d'éliges africaines démocratiques, de conflits apaisés, de développement local soutenu par l'Europe, etc...

L'alternative est simple.

Soit, on devra fermer les frontières comme, autrefois, la Chine s'est entourée de la Grande Muraille pour se protéger des invasions de ses voisins barbares. Le déploiement de forces militaires, pour être à la hauteur de la pression migratoire, sera considérable. Nos valeurs démocratiques et les droits de l'homme risquent bien d'en prendre un sérieux coup !

Soit, on accueillera cette jeunesse, pour la former, lui donner une vie digne et l'intégrer à nos sociétés vieillissantes...

Mais quel chambardement en perspective !

On aimerait bien que les responsables européens se penchent sur cette question... Mais il leur faudrait accepter de regarder un peu plus loin que les prochaines élections en Allemagne ou en Espagne ou de concentrer leurs réflexions sur la qualité du lait cru dans les fromages... ou le calibre des concombres.

DANS LE GARD... ET JUSTE À CÔTÉ !

À Calvisson, la famille syrienne arrivée il y a un an, attend toujours les actes de naissance des deux garçons pour pouvoir bénéficier des versements de la CAF. Une intervention auprès de Jean-Jacques Brot, préfet en charge de l'accueil des Syriens et Irakiens au Ministère de l'Intérieur a été effectuée pour « activer » les services de l'OFPPA. On attend aussi que le RSA soit versé intégralement...

Les enfants sont maintenant au collège à Calvisson, ils sont inscrits au club de foot du village et participent aux activités des éclaireurs unionistes.

Le 30 septembre, une fête a rassemblé, au mas de Jalot, près de quarante personnes pour fêter un an de présence de la famille en France.

À St Côme, la famille irakienne arrivée début juillet s'installe, bien entourée par un collectif nombreux et vaillant. Il a fallu s'occuper des ennuis de santé du père de famille.

À Sinsans, une famille arménienne a été accueillie pour un temps limité.

A Boisseron, un accueil limité dans le temps a été mis en place par deux familles du village.

À La Grande-Motte, la famille syrienne arrivée cet été s'installe. Le collectif qui l'entoure est occupé aux démarches administratives et attend la réponse de l'OFPPA à la demande de statut de réfugiés. L'inscription des deux grands enfants à l'université dépend des papiers attendus.

Le collectif de Chamborigaud propose de réunir le 21 octobre les collectifs du Gard accueillant des Syriens.

SANGATE, CALAIS ET BIENTÔT BRUXELLES...

Depuis plus de 15 ans la ville de Calais est synonyme de tension migratoire.

Les réfugiés, qui fuient leur pays pour passer en Angleterre, sont encore nombreux dans cette ville, posant un défi humanitaire et politique aux pouvoirs publics. Le centre de Sangatte ouvre en 1999 et ferme en 2002, puis on parle de « jungle » inspirée par le mot « jangal » signifiant « forêt » en persan et en pachtoun, démantelée en 2009.

Un nouveau camp se reconstitue en 2015 avec tout au cours de 2015 et 2016 des tensions, des violences, des essais de démantèlement jusqu'à l'hiver 2016 où un reclassement des migrants est effectué dans des centres dispersés à travers la France.

Mais Calais reste toujours une porte pour l'Angleterre, c'est une illusion de croire que liquider les camps va tout solutionner. Les autorités veulent désormais rendre « invisibles » ces migrants qui sont à nouveau de plus en plus nombreux et qui, heureusement, reçoivent l'aide de bénévoles, de membres d'associations qui pallient à l'urgence humanitaire chaque jour, à la place des structures nationales ou européennes inexistantes.

Mais ce qui s'est passé à Calais, est-il en train de se répéter à Bruxelles ? En effet, dans un parc de Bruxelles, un phénomène a pris de l'ampleur cet été. Des centaines de migrants, Soudanais, Erythréens, espérant rejoindre l'Angleterre, dorment chaque soir dans le parc Maximilien, faisant redouter une situation comparable à celle de la jungle de Calais.

Un collectif d'ONG tire la sonnette d'alarme et appelle les politiques à agir mais en vain !!! Face à l'attentisme du gouvernement, un vaste élan de solidarité citoyenne s'est développé.

Inscrire l'intégration des migrants au cœur des politiques est une urgence.

VIE DU COLLECTIF

La reprise des activités, après les vacances, s'est effectuée début septembre avec la réunion du conseil d'administration.

Le collectif compte désormais 50 adhérents, principalement de Congénies, mais aussi d'Aigues-Vives, d'Aujargues, de Calvisson, de Junas, de Sommières... et même de Nîmes.

Un comité de rédaction a été mis en place avec Christine Benoit comme animatrice : l'objectif est de tenir le rythme pour la parution de la Lettre d'Information et l'actualisation du site internet.

Le 14 novembre, le collectif a le projet d'organiser **une soirée débat** pour faire le point sur les évolutions de ces derniers mois : nouvelle politique nationale, nouveautés dans l'espace méditerranéen, politique européenne, derniers événements au Moyen-Orient et en Libye...

Les collectifs voisins seront conviés à participer s'ils le souhaitent : une invitation pour deux ou trois de leurs membres leur sera envoyée.

Un concert est envisagé pour le printemps. Les bénéfices seront attribués à une ONG qui reste encore à désigner.

Et nous sommes toujours en recherche d'un logement qui permettrait de poursuivre notre objectif d'accueil.



ACCUEIL DE LA FAMILLE GUEYE

A la fin du premier trimestre, nous avons pris la décision de prendre en charge la famille ivoirienne installée à Congénies depuis près d'un an et demi chez la famille Monnier.

Une opportunité s'est présentée : nous avons pu passer un accord avec la paroisse protestante de Sommières qui disposait d'un presbytère vide. Un grand merci à elle. Le collectif est alors devenu locataire de l'assemblée culturelle et a sous-loué le logement à Zénas et sa famille. Le déménagement s'est déroulé dans la seconde semaine de juillet et l'installation de la famille a été effective le 15 juillet.

Aujourd'hui, tout est en ordre ou presque. Les enfants, selon leur âge, sont à l'école maternelle (Gloria et Victoire) ou primaire (Leslie), et au collège (Ruth) à Sommières ; l'aîné, Marc, est inscrit en lycée professionnel à Nîmes. Zénas fait actuellement un stage à Nîmes en médiation familiale, un stage qui sera suivi d'une formation ad hoc. La famille perçoit les indemnités auxquelles elle a droit. Elle vient de recevoir une voiture qui lui sera, c'est certain, très utile.

Le collectif a mis en place un groupe de suivi composé de 6 personnes qui ont pour tâche d'informer le collectif et d'intervenir si la situation le demande. Il faudra peut-être quelques petits travaux dans la maison. A suivre...

Seul hic... le bail de location est « précaire ». En d'autres termes, le 15 juillet 2018, il faudra avoir trouvé autre chose.

Nous savons que Zénas a pris contact avec les services sociaux de Sommières dans l'espoir de bénéficier d'un logement social. Cela ne nous empêche pas de chercher d'autres solutions... Merci d'y penser.

EN EUROPE, L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES MIGRANTS EST ALARMANT

Les migrants forment une population très hétérogène et présentent un ensemble de facteurs de vulnérabilité sociale, juridique et épidémiologique. Pour être efficaces, les actions de santé destinées à ces populations doivent tenir compte de ces spécificités.

Une vulnérabilité particulière

Chez les migrants nouvellement arrivés, les problèmes de santé les plus fréquents sont les blessures accidentelles, l'hypothermie, les brûlures, les problèmes cardiovasculaires, les complications de la grossesse ou de l'accouchement, le diabète et l'hypertension. Les femmes migrantes sont, pour leur part, confrontées à des difficultés particulières touchant notamment à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, à la santé sexuelle et reproductive et aux violences.

En raison des mauvaises conditions de vie et des privations subies pendant les migrations, les enfants vulnérables sont sujets à des infections aiguës, comme les infections respiratoires et la diarrhée. Le manque d'hygiène peut entraîner des infections cutanées.

La vulnérabilité liée à la migration ou à l'exil est renforcée par une exposition particulière à la précarité sociale (obstacles à l'hébergement et à l'emploi, exploitation économique) et à des discriminations, en particulier dans le domaine de l'accès aux soins.

Des données épidémiologiques utiles mais insuffisantes

En termes de morbidité, les données épidémiologiques caractérisant les migrants sont rares. Mais, s'agissant des maladies infectieuses, les études de l'Institut national de veille sanitaire (InVS) permettent d'observer des taux de prévalence significativement plus importants dans certaines populations étrangères que dans le reste de la population, en particulier la tuberculose et les hépatites.

À L'OFPRA !

L'asile est la protection qu'accorde un Etat à un étranger qui est ou risque d'être persécuté dans son pays. Il existe 2 formes de protection au titre de l'asile :

Le statut de réfugié

La protection subsidiaire

La qualité de réfugié est accordée :

- à l'étranger persécuté dans son pays qui ne peut pas ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays. Il doit s'agir de persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social ou les opinions politiques.
- ou à l'étranger persécuté dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté. Il peut s'agir, par exemple, de militants politiques ou syndicalistes, d'artistes ou d'intellectuels menacés pour leur engagement en faveur de la démocratie dans leur pays.
- ou à l'étranger qui a obtenu dans son pays la protection du Haut-Commissariat des Nations unies, mais ne peut plus y rester.

La protection subsidiaire est accordée, en France, à une personne qui ne bénéficie pas du statut de réfugié mais qui prouve

Quelques chiffres

- 68 % des migrants n'ont pas de couverture santé (y compris les femmes enceintes).
- Près de 60 % des femmes enceintes en situation administrative précaire limitent leurs mouvements de peur d'être arrêtées.
- Plus de 40 % des femmes enceintes n'ont pas eu accès à des soins prénataux avant leur visite.
- 54 % des enfants ne sont pas vaccinés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole et 32 % contre le tétanos.
- Les trois quarts des porteurs de pathologies chroniques ont découvert leur maladie une fois arrivés en Europe. Pourtant, le mythe de la migration pour soins continue d'être répandu.

Dans chaque pays, des conditions d'accueil et des soins adaptés devraient être mis en place. Les multiples actes de violence vécus par les migrants devraient interpellier les autorités sanitaires.

Face à cette situation, Médecins du monde exige des Etats Membres et des Institutions Européennes un accès de tous aux systèmes de santé nationaux, fondés sur la solidarité, l'égalité et l'équité et des conditions d'accueil appropriées (abris, installations sanitaires et d'hygiène, soins, accès à l'information, etc.), en accord avec les standards minimums de santé publique. MdM demande des conditions d'accueil et de protection juridique satisfaisantes, spécifiquement pour les femmes et les enfants, qui représentent désormais la majorité des migrants/réfugiés.

En conséquence :

- Les Etats membres et les institutions de l'UE doivent arrêter immédiatement la détention des mineurs et mettre en place des structures adaptées aux enfants isolés.
- Chaque femme doit avoir accès aux soins périnataux, à un accouchement sécurisé et à l'avortement si elles le veulent.
- Chaque enfant doit avoir accès aux programmes de vaccination nationaux et aux soins pédiatriques.

Informations tirées de « La santé des migrants » Juillet 2016 et « Migrations et Santé » Février 2017

qu'elle est exposée dans son pays à l'un des risques suivants :

- peine de mort ou exécution,
- torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants,
- menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Au premier trimestre 2017, l'OFPRA a accordé **10 820 protections**, soit **28% des demandes analysées** (72% de refus).

Les protections subsidiaires sont de plus en plus nombreuses : elles représentent 48 %, le statut de réfugiés 52 %.

Les accords concernent, dans l'ordre : l'Afghanistan, le Soudan, la Syrie, l'Irak et l'Albanie...

Mais pour l'Albanie, le taux de réponses positives n'est que de 6 % (94 % de refus)

La protection subsidiaire représente 85 % des protections pour les Afghans, 84 % pour les Somaliens, 80 % pour les Albanais et 70 % pour les Syriens. *(source : Le Point)*